

Informations complémentaires relatives à l'additif à la campagne d'emplois votée au Conseil d'Administration du 11 octobre 2019

Quelques modifications ont été apportées à la campagne d'emplois. En effet, le Conseil d'administration ayant approuvé la campagne d'emplois le 11 octobre 2019, des modifications sont intervenues depuis cette date, notamment à l'issue de la construction puis du vote du budget 2020 adopté quelques mois plus tard (CA du 13 décembre 2019) et du fait de la dissolution de l'Université Bretagne Loire qui a entraîné le transfert de 6 emplois à la date du 1^{er} janvier 2020.

Concernant les personnels biatss, les modifications apportées à la campagne telle que votée en octobre 2019 sont de deux natures.

1/ Des précisions sur plusieurs situations individuelles d'agent

- Ligne 28 – modification de la situation statutaire d'un agent ayant rejoint l'IUT de Vannes par la voie du détachement (détachement intervenu après le mouvement ATRF) et demandant son intégration
- Ligne 50 - situation liée au départ à la retraite du titulaire permettant de solliciter un poste lors du mouvement des personnels de bibliothèque
- Ligne 101 – retour d'un agent en disponibilité (date de retour non connue au moment de la campagne d'emplois)
- Ligne 105 – Cdisation d'un ingénieur à l'IRDL
- Pour le reste, des précisions sur la situation des agents

2/ Des évolutions liées à la mise en œuvre du budget 2020 ou aux incidences liées à la dissolution de l'UBL

a) Au titre du transfert des emplois à la suite de la dissolution de l'UBL

Ligne 96 à 100 : Il s'agit des 5 emplois transférés suite à la dissolution de l'UBL. Au total, ce seront bien 6 emplois transférés et financés avec les ressources correspondantes mais l'UBS dans sa campagne d'emplois avait déjà anticipé le transfert de l'emploi d'ingénieur pédagogique vers le SUP, il apparaît en ligne 38 ce qui fait bien un total de 6 emplois *in fine*.

b) Au titre de la création du fonds de soutien négocié lors du budget 2020

Dans le cadre de la construction du budget 2020, l'UBS a obtenu, lors du dialogue avec le Rectorat, la création d'un fonds de soutien (alimenté par un prélèvement autorisé sur le fonds de roulement destiné à de la masse salariale) qui permettra de financer 4 postes de contractuels (les 3 premiers figurent en lignes 102 à 104) :

- Un poste de contractuel Mer et littoral
- Un poste Cyber (soutien au développement de la formation continue)
- Un poste archéologie expérimentale
- Un poste Sciences des données (poste déjà inscrit à la campagne d'emploi en ligne 13)

Concernant les personnels enseignants :

- L'école de Saint Cyr nous a sollicités pour procéder au recrutement d'un poste de MCF (ligne 91) pour lequel nous assurons le recrutement et la gestion de la carrière (la rémunération relève bien évidemment de l'École).
- Les deux autres postes (lignes 90 et 92) seront déclarés comme susceptibles d'être vacants en cas de besoin.